

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2010017**

**Signataire : NL/HR/ASL**

**OBJET : Signature de la convention 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance de subvention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec l'association Villes des Musiques du Monde.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010